

APPROCHE COMMUNALE POUR LE MARCHÉ AGRICOLE - PHASE 3 (ACMA3)



Appel à candidature pour la sélection des startups innovantes développant des solutions TIC4Ag à forte valeur ajoutée portées par des jeunes et/ou des femmes pour adresser les contraintes auxquelles font face les acteurs économiques au sein des CVA

Septembre 2023



1. Contexte et justification

L'IFDC a reçu une subvention de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas près le Bénin pour la mise en œuvre d'un programme intitulé « Approche Communale pour le Marché Agricole Phase 3 (ACMA3). Le programme est mis en œuvre au Bénin par IFDC en consortium avec CARE International Bénin/Togo et l'Institut Royal des Tropiques (KIT) des Pays Bas.). Le programme ACMA3 a pour vision de favoriser l'émergence d'« Une économie locale dynamique et inclusive (cohésion sociale) générant des revenus et emplois et contribuant durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, portée par une nouvelle classe de jeunes entrepreneurs hommes et femmes comme vecteurs de transformation, basée sur un secteur agricole et agro-alimentaire résilient face aux changements climatiques et chocs économiques, et soutenue par un système d'appui à l'agribusiness et l'agro-entrepreneuriat accessible à tous (services financiers et d'appui techniques, TIC pour agriculture, infrastructures) et un environnement propice (climat des affaires).

Le programme ACMA3 ambitionne de produire un impact durable à grande échelle sur les revenus agricoles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de manière inclusive par la mise en place d'un dispositif facilitateur pour la création d'emplois, le développement économique du secteur privé ainsi que l'accroissement de la productivité à travers des appuis pour le développement d'une agriculture résiliente aux changements climatiques. Ainsi il est attendu du programme ACMA3 que :

- 200 000 acteurs économiques dont 55% de femmes et 40% de jeunes sont touchés ;
- 40 000 acteurs économiques sont en mesure de prendre des décisions stratégiques pour gérer leurs activités en utilisant les informations fournies par les solutions TIC4Ag ;
- 5 000 nouveaux emplois de jeunes et de femmes ont été créés dans la zone d'intervention.

Les TIC4Ag sont des instruments pour accroître les performances des interventions et assurer l'efficacité et l'efficience. Il est envisagé le déploiement d'une architecture de services TICs pour couvrir toutes les dix-huit (18) communes ciblées dans les départements des Collines, du Borgou et de la Donga tout en prenant en compte la durabilité de ces services au-delà de la période de mise en œuvre du programme ACMA3 et d'améliorer aussi la qualité des solutions proposées aux acteurs économiques. Enfin, le programme ACMA3 prévoit aussi d'apporter un soutien sur mesure aux prestataires privés œuvrant dans la promotion et la commercialisation des solutions TIC4Ag promues, tout en favorisant leur autonomie. Ces actions faciliteront l'émergence des fournisseurs de solutions TIC4Ag au marché béninois et permettront de s'assurer que les acteurs utilisent les solutions TIC4AG comme outils de prise de décisions agricole. ACMA3 apportera des améliorations à sa stratégie de promotion des TIC4Ag visant la mise à l'échelle des expériences en cours et surtout le développement des services payants. Ceci se fera en étroite collaboration avec le secteur privé, à l'image des expériences avec IGNITIA et de Farmerline dans le cadre du développement de l'écosystème et de l'opérationnalisation du CVAD.

Par ailleurs, plusieurs leçons ont été tirées du développement de solutions TIC portées par le programme ACMA2 Il s'agit notamment du fait que le développement de solutions TIC est un processus budgétivore et chronophage. Quant aux startups, l'amélioration des solutions dépend fortement du degré d'engagement des jeunes porteurs de solutions TIC. C'est fort de ces enseignements que ACMA3 s'est forgé une nouvelle vision qui est de garantir la durabilité des services TIC au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention et d'améliorer aussi la qualité des solutions proposées aux acteurs économiques.

C'est dans ce contexte que cet appel à soumission est lancé pour mobiliser les startups qui disposent des solutions matures pour répondre aux contraintes identifiées au niveau des acteurs au sein des chaînes de valeurs des filières cibles du programme.

Les présents TDR sont élaborés pour la sélection, la promotion et la mise à l'échelle de cinq meilleures solutions TIC4Ag innovantes à forte valeur ajoutée portées par les jeunes et les femmes et l'accompagnement de ces derniers à une opérationnalisation sur le terrain au profit des bénéficiaires du programme.

2. Objectif du programme ACMA3

L'idée de réalisation de cet appel à soumission est née de la volonté du programme de promouvoir les solutions TIC développées par des startups portées par des jeunes et des femmes en exploitant le potentiel des TIC pour compléter les solutions déjà disponibles sur le portail Web (SIM, E-Conseil, Gestion des acteurs, gestion des feedbacks, suivi post-crédit et E-Commerce) afin d'appuyer les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, commerçants) des Pôles d'entreprises agricoles pour lever les différentes contraintes identifiées au sein des chaînes de valeur.

3. Eligibilité des startups

Le présent appel à soumission cible toutes les startups TIC pour l'agriculture exerçant sur le territoire national béninois sans distinction particulière, autre que l'âge, qui portent des solutions TIC remplissant les critères suivants :

Critères de sélection des solutions TIC

Les solutions proposées par les startups jeunes doivent remplir les conditions suivantes :

- *La solution doit répondre aux besoins des acteurs des PEA et adapter aux capacités techniques en matière d'utilisation des TIC par les femmes et les jeunes ;*
- *La solution doit être opérationnelle, payante, en cours d'utilisation avec un modèle économique bien précis et adapté au contexte local (équipement, prix, lois etc.) ;*
- *La startup doit être reconnue auprès de l'IFDC et/ou de ses partenaires (MAEP ou MND) comme fiable (Track record) ;*
- *La technologie utilisée et les critères architecturaux doivent être conformes aux principes du CVAD. (Voir Annexe 1 pour les critères architecturaux du CVAD) ;*
- *Un plan de développement et d'utilisation de la solution doit être disponible ;*
- *Un engagement ferme du promoteur à rendre la solution conforme aux exigences de l'APDP au besoin.*

Les solutions TIC devront apporter des réponses aux contraintes ci-dessous identifiées au niveau des acteurs économiques au sein des chaînes de valeur :

- Absence d'outils de gestion digitalisés ;
- Divagation animale et vol des animaux ;
- Difficultés à respecter les plans de suivi sanitaire (intrants zootechniques, vétérinaires et aux équipements d'élevage) ;
- Absence d'une plateforme de mise en relation entre les transporteurs et acheteurs/vendeurs ;
- Difficultés de gestion et de sécurisation des épargnes collectées au sein des groupes ;
- Manque de réseautage, de visibilité des activités des fournisseurs de biens et services ;
- Existence des normes socio-culturelles et manque de compétences des femmes qui limitent l'utilisation des solutions numériques.

Ainsi, les startups béninoises intéressées à participer à cet événement d'envergure nationale, sont invitées à remplir une fiche de candidature en ligne. (Dix) 10 startups seront retenues pour une séance de pitch devant des membres de jury avertis. A terme, cinq solutions seront retenues et bénéficieront d'un accompagnement pour le déploiement de leurs solutions au profit des acteurs économiques des PEA du programme ACMA3. Cet accompagnement sera défini au cas par cas et peut prendre différentes formes (par exemple en accompagnement marketing, conseil technique, etc...).

ACMA3 se réserve le droit de rejeter des propositions et n'est pas obligé de donner une justification.

Les candidatures portées par des femmes sont vivement encouragées.

4. Modalités de participation

4.1. Format

- Les propositions seront uniquement soumises en ligne sur les canaux dédiés à cet effet.
- Les candidats sont conviés à se référer aux contraintes et difficultés rencontrées par les acteurs des Pôles Économiques Agricoles résumées évoquées plus haut.
- Les participants devront s'engager par rapport à leur présence après la présélection.
- Tout autre document pouvant permettre aux membres du jury d'en savoir plus sur le projet peut être joint au formulaire en ligne.

4.2. Structure des propositions

1. **Identité complète de la startup ***
2. **Identité des membres de l'équipe/startup**
 - a. **Participant N°1 (Chef d'équipe/Référent) ***
 - Nom
 - Prénom (s)
 - Sexe
 - Profession
 - Email
 - Téléphone
 - b. **Participant N°2 ***
 - Nom
 - Prénom (s)
 - Sexe
 - Profession
 - Email
 - Téléphone
 - c. **Participant N°3**
 - Nom
 - Prénom (s)
 - Sexe
 - Profession
 - Email
 - Téléphone
3. **Formulation du problème – à quel(s) défi(s), besoins existants ou opportunités constatées la proposition répondra-t-elle? ***
4. **Description de la solution. ***
5. **Caractère unique/innovant de la solution proposée par rapport à des solutions similaires applicables. Quelles sont les technologies associées ? Quelle est la valeur ajoutée de la solution proposée ? Quel est le modèle économique ?***
6. **Risques et défis potentiels. ***
7. **Étapes de mise œuvre de la solution**
8. **Résultats des différents tests auprès des utilisateurs**
9. **Rentabilité économique de la solution**
10. **Informations additionnelles.**

NB : La start-up doit être en mesure de bien démontrer les progrès qu'elle a réalisés jusqu'à présent, son dévouement et les ressources humaines disponibles.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires à remplir.

Les soumissions doivent être envoyées sur le site suivant le formulaire d'enregistrement sur

Délai de soumission : 20 Octobre 2023 à 23h59min

Les candidats présélectionnés seront notifiés de la présélection de leurs propositions le **05 Novembre 2023**. *Critères d'évaluation*

N°	Critère de notation	Poids
1	Professionalisme et Présentation de la Proposition <ul style="list-style-type: none">• Structure et présentation du document• Présentation du porteur ou des porteurs de la solution	20%
2	Valeur de la proposition & caractère innovant de la solution <i>Mesure dans laquelle l'idée proposée résout un problème de manière créative</i>	20%
3	Durabilité et mise à l'échelle de la solution <ul style="list-style-type: none">• Preuve que la solution a déjà été testée• Durabilité (capacité à être utilisée au-delà du programme ACMA3)• Potentiel pour la réplique/mise à l'échelle	30%
4	Faisabilité de la solution <ul style="list-style-type: none">• Faisabilité technique et commerciale ; rentabilité• Facilité de mise en œuvre	30%

Annexe : Critères architecturaux du CVAD

La durabilité des services ICT4Ag développées par le programme Approche Communale pour le Marché Agricole repose sur la capitalisation des acquis mais surtout des processus dont l'aboutissement ont permis l'effectivité des solutions TIC pour agriculture. Le Cœur Virtuel pour l'agriculture et le développement (CVAD) est donc initié comme catalyseur de ces processus et acquis et se charge de garantir la durabilité des solutions au retrait du programme.

L'objectif du CVAD est d'améliorer les revenus de la population rurale par le développement de solutions TIC pouvant promouvoir la productivité agricole, stabiliser la production et accroître la sécurité alimentaire. Le CVAD est un incubateur, une voie de lancement et un « intermédiaire de paiement » pour les nouvelles applications TIC. Les propriétaires des applications TIC consentent à ce que le CVAD héberge leurs données (ou données en miroir) à des fins de développement.

Les principes stratégiques et architecturaux informatiques du CVAD.

10 principes sont retenus.

1. Prendre en compte le besoin d'harmonisation avec la stratégie nationale e-agriculture : notamment celles en lien avec la stratégie e-agriculture au niveau de la DSI/MAEP et la base de données du recensement agricoles de la DSA/MAEP, la sémantique et la qualité des données qui doit inclure le besoin d'interopérabilité entre les différents systèmes informatisés.

2. Alignement avec la stratégie TIC du programme ACMA3 : Les solutions TIC à sélectionner doivent correspondre à la vision globale des services numériques déployés par le programme ACMA3 et apportant des réponses aux différentes contraintes pré-identifiées.

3. Connecté au CVAD et contribuez à son fonctionnement et à sa pérennité. Il est pertinent que les partenaires à travers ce nouveau cadre de collaboration réussissent efficacement à l'opérationnalisation du portail web du CVAD. Dans ce sens des principes architecturaux essentiels pour la réussite de cette intégration sont :

- Chaque donnée (élément) est définie
- L'interopérabilité technique,
- L'interopérabilité sémantique (c'est-à-dire l'utilisation de termes clairement définis) et
- L'interopérabilité organisationnelle
- Le transfert des données se fait automatiquement (sans intervention manuelle)
- Le transfert des données se fait en temps réel (ou en très grande approximation – délai 5 minutes maximum).

4. Les données peuvent toujours être liées au temps, au lieu et au contexte y compris producteur, parcelle, et lot de produit Les fonctionnalités nécessaires et leur (éventuelle) interaction, les rôles, les données échangées et les processus impliqués. Chaque donnée (élément) est portable entre différents fournisseurs.

5. Saisie de données ; les mêmes données ne sont saisies qu'une seule fois.

6. Les solutions TIC sont aussi petites que possible et appelées module. Un module est la plus petite solution TIC utilisée par ACMA3/CVAD. Il s'agit d'une ou plusieurs fonctionnalités directement liées. Un module contient le moins de fonctionnalités possible.

7. Les modules doivent être interopérables.

8. Les modules doivent être portables.

9. Chaque donnée (élément) traitée par les concédants de licence ACMA est conforme au RGPD (loi béninoise) et le consentement au stockage et au traitement par la CVAD est conservé par la CVAD.

10. Chaque acteur (utilisateurs, fournisseurs, etc.) doit avoir un identifiant unique (Code QR)